

ÉDITORIAL

« Le ventre est encore fécond d'où c'est sorti en rampant »

Le texte original de Bertolt Brecht épouse fidèlement la situation française d'aujourd'hui.

Le 9 juin 2024, depuis l'Élysée, le fondé de pouvoir du Grand Capital s'est offert son petit incendie du Reichstag.

Pour préparer les élections qui vont s'en suivre, une puissante machine médiatique, aux mains des oligarques français, s'est aussitôt déployée pour tenter de poudrer de rose les chemises brunes.

Rampant prudemment, celui qui espère faire tomber une main de fer sur Matignon et sur la France se présente encore comme le futur « Premier Ministre de tous les Français ».

La ficelle est grosse mais l'illusion est possible.

Ainsi, hypocritement mais sûrement, de larges avenues s'ouvrent au Rassemblement National, lui laissant espérer un accès rapide aux affaires.

Pour autant, rien n'est perdu et la résistance s'organise.

Dès le lundi 10 juin, la CGT a pris toutes ses responsabilités, en appelant à la mobilisation im-

médiate, à la constitution d'un front populaire et en participant à une réunion intersyndicale le soir même.

Le 10 juin toujours, le Nouveau Front Populaire, coalition des principaux parti politiques de gauche s'est constitué.

La CGT invite chaque électrice et électeur à lui apporter sa voix et à appeler dans ce sens.

Bien évidemment il ne peut s'agir d'un chèque en blanc.

Un gouvernement ne peut révéler ses qualités sociales que face à une forte mobilisation.

Les retraitées et retraités futurs et actuels sont particulièrement concernés et doivent énergiquement refuser de servir de variable d'ajustement.

À chacune et à chacun, bon vote et bonne lutte.

Yvon Touil

La Résistible Ascension d'Arturo Ui

Satire de l'ascension d'Adolf Hitler écrite par Bertolt Brecht en 1941



« **Le CCN considère que la CGT doit prendre ses responsabilités** » déclaration du Comité Confédéral National

Il est minuit moins une. La CGT met toutes ses forces dans la bataille pour ouvrir des perspectives de progrès.

Le Comité Confédéral National (CCN) de la CGT s'est réuni, ce mardi 18 juin 2024, pour examiner la situation inédite dans laquelle se trouve le pays, suite à la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser des élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

L'Extrême droite est en situation d'accéder au pouvoir pour la première fois de l'histoire de notre République – à l'exception de la période du régime de Vichy.

Elle pourrait, ainsi, disposer des très larges pouvoirs que confère la Constitution de la V^e République et s'en servir pour **remettre en cause tous les garde-fous démocratiques** :

- les médias,
- la justice,
- les organisations syndicales,
- la société civile

et, ainsi, préparer son arrivée à l'Élysée en 2027.

Son projet repose toujours sur la « **préférence nationale** », avec des travailleuses et des travailleurs qui n'auraient plus les mêmes droits, en fonction de leur nationalité voire de leur origine.

Pour le monde du travail, les changements de pieds incessants du RN démontrent son imposture sociale.

Jamais il n'affrontera le patronat, **jamais il n'abrogera la réforme des retraites**. Il a toujours refusé d'augmenter les salaires et les cotisations sociales.

Cette élection a aussi un impact mondial : la France est la 7^e puissance mondiale, membre du conseil de sécurité de l'ONU, membre fondateur de l'Union européenne. L'arrivée de l'Extrême droite au pouvoir, en France, aurait donc un impact sur les autres travailleurs et travailleuses du monde.

Notre République et notre démocratie sont en danger

Les droits sociaux et les libertés syndicales sont menacés. Dès lundi 10 juin, **la CGT a pris toutes ses responsabilités, en appelant à la mobilisation immédiate, à la constitution d'un front populaire et en participant à une réunion intersyndicale le soir même.**

L'intersyndicale a appelé à de grandes manifestations qui ont rassemblé 680 000 personnes ce week-end. Plus de 800 000 personnes se sont mobilisées depuis dimanche 9 juin.

Cette pression populaire a permis de gagner l'unité de la Gauche sur un programme de rupture avec le néolibéralisme et le fascisme reprenant **les 10 exi-**





gences de l'intersyndicale et de nombreuses **revendications de la CGT**.

Au vu de la gravité de la situation, le CCN considère que la CGT doit prendre ses responsabilités.

Le CCN considère que **le programme du Nouveau Front populaire est celui qui répond le mieux aux attentes et aspirations des travailleuses et des travailleurs** et qui ouvre le plus de possibilités de mobilisations gagnantes.

La CGT appelle les salarié-es, retraité-es et privé-es d'emploi à aller voter le plus nombreux et nombreuses possible **les 30 juin et 7 juillet pour le programme du Nouveau Front populaire.**

La CGT mettra tout en œuvre pour faire barrage à l'Extrême droite.

Face à un **patronat déterminé à ne rien céder de ses richesses et de son pouvoir**, seule **la mobilisation populaire** permettra de changer le rapport de force.

La CGT appelle donc les salarié-es et les retraité-es à continuer à **se mobiliser** partout et, notamment, **le dimanche 23 juin prochain**, à l'appel des organisations féministes et syndicales.

Les jeudi 20 et 27 juin, la CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à multiplier les actions de grève sur leur lieu de travail pour faire aboutir leurs revendications.

Dès le lendemain du second tour, **la lutte sociale continuera et la CGT y consacrera toutes ses forces** pour gagner sur ses revendications.

Rien n'est écrit d'avance !

Une victoire des cadres d'Air Inter

Le tribunal des Prud'hommes de Bobigny condamne Air France en date du 4 juin 2024, à verser aux 140 cadres ex-IT demandeurs, les dus concernant les excédents du fond de la retraite supplémentaire Recogan2.

Plus de détails dans la prochaine édition.





Libertés d'opinions menacées en France

Depuis le début de l'affrontement entre Israël et les Palestiniens le pouvoir Macronien a durci la répression contre toute parole de soutien au peuple Palestinien.

Dernier en date la convocation par la Justice de la présidente d'un groupe parlementaire pour apologie du terrorisme, après les interdictions successives de tenir des conférences universitaires sur le sujet de la Palestine et la convocation du secrétaire de L'union départementale CGT du Nord et Jean-Paul Delescaut.

Une décision qui constitue un franchissement de seuil abrupt et particulièrement dangereux pour tout acteur politique ou militant mais plus généralement pour toute prise de parole sur des situations de guerre ou de crime contre l'humanité. En déniant à une parole syndicale la possibilité de porter une analyse géopolitique et de penser le monde, en criminalisant lourdement cette période sur le registre de la répression terroriste, nous assistons à une nouvelle dérive et à une réduction importante du périmètre de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.

Cette criminalisation s'inscrit évidemment dans la vague liberticide qui touche la liberté de réunion et de manifestation. Depuis cette décision, toute parole portant sur la situation à Gaza ou sur la situation en Israël est susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. Rappelons que cette poursuite contre le secrétaire de l'UD-CGT du Nord a été provoquée par le préfet Georges-François Leclerc, représentant de l'État, lui-même plusieurs fois condamné par le

Tribunal Administratif de Nice pour ses mesures illégales contre les migrants à la frontière Italienne. Un préfet donneur d'ordre dans l'affaire des violences commises sur Geneviève Legay. Un préfet en conflit ouvert avec l'UD CGT du Nord sur plusieurs mobilisations sociales. Une procédure qui s'inscrit à l'évidence dans la logique de la vague de poursuites pour apologie du terrorisme à la suite d'une circulaire de la chancellerie ayant incité les parquets à poursuivre massivement les militants sur des projections politiques nauséabondes prêtant à des phrases des intentions contraires à celles de leurs rédacteurs. Une procédure qui s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1 000 militantes et militants font l'objet de poursuites par les tribunaux.

Indépendamment de l'impérieuse nécessité de l'action judiciaire et politique contre les comportements antisémites et racistes et contre les glorifications du terrorisme, en particulier après le traumatisme collectif du 7 octobre et celui du Génocide en cours à Gaza, il est nécessaire que les autorités retrouvent la raison. Dans ce moment dramatique, la CGT appelle à la solidarité de tous les acteurs politiques et de la société civile en soutien à Jean-Paul Delescaut, en défense de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.

Nous ne laisserons pas ces libertés disparaître et appellerons prochainement à des actions pour les défendre face à cette dérive autoritaire.

Montreuil, le 18 avril 2024



Contre une démocratie bâillonnée, défendons les libertés publiques!

Nous reproduisons ici une tribune signée par des organisations dont la CGT.

Ces derniers jours ont été marqués par une nette aggravation des atteintes à la liberté syndicale, aux libertés d'expression et de manifestation. L'accumulation convergente de divers moyens de répression et d'intimidation contre des acteurs du débat public, en raison de leur positionnement sur les termes du conflit israélo-palestinien, constitue une limitation inacceptable du pluralisme démocratique.

Après l'appel à interdiction systématique des « manifestations pro-palestiniennes » lancé par Gérald Darmanin à l'automne 2023, immédiatement recadré par le Conseil d'État, des centaines d'amendes et de nombreux placements en garde à vue ont été décidés, notamment à l'encontre de personnes racisées. Les atteintes aux libertés ont désormais franchi de nouveaux caps : l'interdiction administrative – finalement suspendue – de la marche du 21 avril 2024 et l'interdiction par arrêté préfectoral, notamment pour risque de « trouble à l'ordre public » d'une conférence organisée par l'association « Libre Palestine ». À ces interdictions s'ajoutent les convocations par les services de police de l'une de ses intervenantes, par ailleurs candidate aux élections européennes ainsi que d'une présidente de groupe parlementaire, lesquelles interviennent après l'ouverture de plusieurs autres enquêtes judiciaires contre des militant-es, membres d'organisations syndicales (CGT, Solidaires, Sud Rail, Sud Aérien) et politiques pour des faits d'apologie du terrorisme.

Dans ce contexte, nous exprimons notre plus vive préoccupation devant des interprétations extensives et aléatoires du délit d'apologie du terrorisme et de la notion d'« ordre public », ayant pour objet ou pour effet d'intimider lourdement des militants associatifs, syndicaux ou politiques.

Nous tenons ainsi à alerter l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, de même que l'opinion publique, quant à l'existence de mécanismes de procédures bâillonnées ayant pour conséquence, in fine, l'éviction de certain-es militant-es associatifs, syndicaux ou politiques du débat public.

L'accumulation de décisions de ce type de la part des autorités administratives, policières et judiciaires s'inscrit dans un mouvement plus large qui tend à réprimer des formes toujours plus diversifiées de contestation sociale ou politique. Ces tentatives d'intimidation se font au demeurant à l'aide d'outils juridiques toujours plus nombreux (interdictions de manifester, gardes-à-vue préventives, tentatives de dissolutions ou retraits d'agrément ou de subventions d'associations, etc.). Leur dévoiement est d'ailleurs dénoncé par l'ONU, le Conseil de l'Europe, le Défenseur des droits et les organisations de défense des droits humains.

Les moyens préventifs, coercitifs et répressifs ne doivent pas servir à orienter ou restreindre le débat public. Nous appelons l'ensemble des magistrat-es à redoubler de vigilance afin de ne pas réduire la justice à un outil de censure du débat démocratique, alors qu'elle est censée être le dernier rempart des libertés publiques et individuelles. Nous réaffirmons son rôle fondamental de contrôle du respect des garanties prévues par le code de procédure pénale et par la Convention européenne des droits de l'Homme, spécifiquement lorsqu'il est fait recours à des mesures privatives de liberté telles que la garde-à-vue. Le principe d'interprétation stricte de la loi pénale commande aux magistrat-es de se prémunir contre toute interprétation extensive des textes d'incriminations de ces infractions.

Nous exprimons, par suite, notre attachement à une conception ouverte et équilibrée de la liberté d'expression et de contestation en démocratie, constitutionnellement protégées.

Signataires Premier-es signataires

Patrick Baudouin, président de la Ligue des droits de l'homme (LDH)
Sophie Binet, secrétaire générale de la Confédération Générale du Travail (CGT)
Fatima-Ezzahra Benomar, présidente de Coudes à Coudes
Murielle Guilbert, déléguée générale d'Union syndicale Solidaires
Judith Krivine, présidente du Syndicat des avocats de France (SAF)
Kim Reuflet, présidente du Syndicat de la magistrature (SM)
Benoit Teste, secrétaire général de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)
Marie-Pierre Vieu-Martin, co-présidente de la Fondation Copernic
Youlie Yamamoto, porte-parole d'Attac France





MISSAK

L'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian, qui avait été annoncée par le Président Macron durant de la commémoration du 18 juin, a eu lieu le 21 février 2024, 80 ans après l'exécution de Missak par l'Allemagne nazie.

Unis dans la vie ils sont réunis dans la mort dans ce prestigieux édifice de la République, aux côtés d'autres résistants tombés sous les balles de l'occupant.

Il est né le 1^{er} septembre 1906 dans la ville de Adiyamane, au sud de la Turquie.

Le 14 mai 1915, soit 19 jours après l'appel au massacre des Arméniens, les troupes turques pénètrent dans la ville pour les tuer.

Son père, Kevork, responsable d'un groupe d'auto-défense meurt les armes à la main.

Missak, ainsi que son frère Garabed sont épargnés grâce à leur jeune âge, déportés vers le Liban, ils sont sauvés par une famille kurde alors que leur mère meurt d'épuisement

À la fin de la 1^{re} guerre mondiale, ils sont pris en charge par une communauté arménienne au Liban qui est alors sous mandat français.

Puis ils séjourneront jusqu'en 1925 dans un orphelinat de Journieh en Syrie.

Myssak y apprend le français, se découvre un goût pour l'écriture et compose en 1924 un poème intitulé « Vers la France ». IL y exprime son désir de rejoindre la France qui représente pour lui le pays de la liberté et des arts, une destination pour le moins étonnante alors que ses camarades de classe pour la plupart rêvent de partir en Union Soviétique ou aux États-Unis.

En 1925, il débarque à Marseille puis « monte » à Paris et se fait embaucher comme tourneur chez Citroën, son frère qui avait émigré avec lui meurt en 1927.

Il fréquente les milieux artistiques arméniens et continue à écrire de nombreux poèmes.

Dans les années 30, il est licencié comme de nombreux émigrés, Il trouvera quelques travaux qui lui permettront de vivre et de continuer ses activités littéraires notamment la traduction en arménien des œuvres de poètes français comme Baudelaire, Verlaine ou Rimbaud.

Très choqué par les événements du 6 février 1934, il adhère au Parti Communiste Français par le biais du HOC (Comité de Secours pour l'Arménie soviétique) puis intégrera la MOI (main d'œuvre ouvrière immigrés), organisation créée par le PCF.

Dans les années 1934-1935, avec la montée du Front Populaire, il devient permanent et dirigeant du HOC, il y rencontre alors Mélinée Assadourian qui deviendra sa compagne en 1934 puis son épouse en 1936.

IL prendra la tête du journal du HOC, le Zangou, une diffusion de propagande à l'intention de la communauté arménienne, journal qui sombrera avec le Front Populaire.

Un mois après la signature du Pacte Germano-Soviétique, le 2 septembre 1939, il est arrêté comme communiste.

Il est à noter que le PCF ne sera interdit que le 23 septembre.

Il sort de prison en octobre et s'engage comme combattant volontaire, preuve de son amour pour la France.

Il est à nouveau arrêté le 22 juin 1941 lors de l'invasion de l'URSS, puis libéré.

Il habite avec son épouse Mélinée dans le 14^e arrondissement de Paris jusqu'à son arrestation en 1943,

Là, le couple fréquente la famille Aznavourian, une complicité qui les unira dans la résistance et permettra à Mélinée de se cacher chez eux après l'arrestation de Missak. C'est à l'occasion de cette relation que Missak apprendra au jeune Charles à jouer aux échecs.

En février 1943, il est affecté aux FTP-MOI, des groupes armés ayant pour mission d'exécuter de hauts gradés allemands, il aura alors sous ses ordres





une cinquantaine de combattants. On mettra à son actif l'exécution le 28 septembre 1943 du Général Ritter, un des responsables du STO.

D'août à septembre 1943, le groupe Manouchian aura organisé près de 30 opérations.

Il est arrêté par les Brigades Spéciales le 16 novembre 1943 soit 8 mois après Henri Krasuki.

Missak est livré à la Gestapo puis torturé avec 23 de ses camarades.

Le 19 novembre, une parodie de procès a lieu à l'hôtel Continental où il s'adressera à ses

Accusateurs et déclarera : « vous avez hérité de la nationalité française, nous l'avons méritée ».

Le 21 février, les 22 hommes du groupe sont exécutés au Mont Valérien.

À la suite de cette exécution, une affiche est éditée à 15 000 exemplaires par la propagande allemande, en médaillons noirs le visage des 10 fusillés, au centre la photo de Missak portant l'inscription : « Arménien, chef de bande »

Avant d'être exécuté, Missak écrit une lettre à Mélinée dans laquelle il exprime son amour pour sa bien-aimée, pour la vie et pour la paix.

Il y exprime son regret de ne pas avoir su la rendre heureuse comme elle l'aurait voulu, il l'exhorte à se marier après la guerre et d'avoir des enfants.

Il proclame qu'il n'a aucune haine pour le peuple allemand.

Une lettre qu'il signera Manouchian Michel, preuve de son attachement indéfectible à notre pays.

L'Affiche Rouge et cette lettre inspireront à Louis Aragon un poème mis en musique et interprété par Léo Ferré.

Cet hommage qui leur est rendu est le résultat du combat mené par le Comité Laïc constitué de membres de la communauté arménienne et de tous ceux qui se battent depuis des années pour cette reconnaissance.

Missak et Mélinée étaient deux militants communistes, leur entrée au Panthéon est une première et, par cet acte, est reconnu le rôle majeur joué par le PCF dans la résistance.

Ils incarnaient une certaine idée d'une France défendant les idées universelles et regroupant des citoyens de toutes origines, unis dans une nation fraternelle

Alors même que des lois contre l'immigration sont en préparation et que certains partis politiques, animés par la xénophobie, poussent à la sur enchère, il est bon de rappeler le rôle de tous ces hommes et femmes, étrangers d'origine qui sont morts pour la France et ont défendus des idéaux de justice et de paix.

Serge Zadikian

Sources : « Missak » de Didier Daeninckx,
Wikipédia
Le journal l'Humanité





Hommage à Serge Mairesse

Décédé le 18 juin 2024

Comme nous pouvons le penser et le dire pour certaines et certains, Serge, que j'ai fréquenté dans le cadre de notre action militante, était une personne conviviale et bienveillante au-delà de la moyenne.

Cependant lorsqu'il nous confiait une tâche ; organiser une réunion, distribuer des tracts ou autres, il ne nous lâchait pas la grappe tant que celle-ci n'avait pas été menée à son terme, mais toujours avec son éternelle délicatesse.

C'était un militant très attaché aux idéaux de son parti, il n'hésitait pas à s'engager dans la bataille des idées pour défendre les orientations qu'il estimait bonnes pour les travailleurs.

Sa ténacité à défendre ses convictions, qui obligatoirement s'imprégnait chez tous ceux qui militaient à ses côtés, manquera fortement dans cette période qui en aurait bien besoin.

Alain Postel

Le Retraité numérique...

Comme vous avez pu le constater le site de la MNPAF a fait évoluer sa sécurité en imposant la double authentification à chaque ouverture du compte internet. Cela implique à tout adhérent de se munir de son téléphone portable afin de recevoir le code d'accès par un texto (Sms). Cette contrainte technique s'ajoute aux difficultés rencontrées par de nombreux adhérents à utiliser le site de la MNPAF quand ils veulent accéder à leurs remboursements, ou à tout autre service. C'est pourquoi les élus de l'USRAF envisage de demander à la direction de la MNPAF de proposer une alternative au numérique en envoyant des informations papiers au domicile des retraités pour répondre aux besoins d'informations sur les prestations, et aussi de renforcer la capacité à répondre au téléphone sans passer par des robots qui font passer par une suite de choix avant de peut-être avoir un être humain au bout du fil. Faites-nous des retours sur vos difficultés et suggestions sur ce sujet pour étoffer notre dossier.

Une coquille dans le numéro 567 de Transports Aériens *Le Retraité*

En page 12 du numéro de mars 2024 est reproduit le tract des élus « le Choix d'une Garantie pour Tous » à la MNPAF. Une invraisemblable coquille s'est glissée sournoisement dans l'antépénultième paragraphe du tract. Après avoir rappeler que les très hauts revenus (salaires, pensions et autres) ne cotisent pas au-delà de 2 fois le plafond de la sécurité sociale (7 728 €) et que les 3 tranches créent un système injuste une phrase ambiguë propose d'agir sur le plafond de la plus haute tranche soit 24 001 € et c'est là qu'est l'erreur ce chiffre est le PLANCHER de la 3e tranche. Les propositions qui sont encore en débat consisteraient, pour altitude 350 à ramener la cotisation de la tranche 1 (0 à 18 000 €) à moins de 60 €, celle de la tranche 2 (18 001 à 24 500 €) en dessous de 95 €, de créer une nouvelle tranche 3 (24 501 à 36 000 €) avec une cotisation inférieure à 105 € ainsi qu'une tranche 4 (au-delà de 36 001 €) cotisant à plus de 115 €. De plus de mettre en place un système de cotisations sur la partie de revenus supérieurs à 2 fois le plafond SS (7 768 €). Cela pourrait être une cotisation réduite comme elle existe pour les cotisations aux caisses de retraites complémentaires.





Manifestation à Roissy, mardi 18 juin 2024



La section Banlieue-Nord était bien représentée, nous étions 4. Excusés: Marie Claude, Bernard, François et nos syndiqués.



Manif sympa, politisée par le contexte, nous avons fait le tour des terminaux après les prises de paroles syndicales, salariales et politiques.

Participation moyenne pour une inter-pro et à l'appel de 4 OS (CGT CFTC Sud aérien et UNSA) 200-300, des camarades disent plus. Je ne sais pas, nous avons connu mieux dans le passé.

Étaient présent entre autres: La fédération du Commerce, Ma France, La santé, HOP, Orly, salariés et militants diverses entreprises.

Beaucoup de prises de parole avant et un peu après la manif: Salaires, Conditions de travail, santé et sécurité (Retour CHSCT) mises en concurrence des sa-



lariés sous-traitants par les donneurs d'ordre ADP – AF, pression hiérarchique pour faire plus avec moins, discrimination, faire grève c'est compliqué financièrement et mal vu.

Une personne de la santé nous à fait un topo sur la situation des hôpitaux: Condition de travail, financement, à l'approche des JO ils ne savent pas comment ils vont gérer la situation avec moins de lits.

La poste avec les législatives vont avoir une surcharge de travail, les professions de foi, les bulletins à gérer dans un temps très court, ce sont des tonnes de papier. Ils demandent une prime de 300 €. Clémentine Autain, Fabien Gay, LO et autres sont intervenus sur le danger de l'extrême droite. Fin de manif vers 15 h 15 à Roissy Pôle.

Le tube des législatives: « ...On est là, même si Le Pen ne veut pas, nous on est là, pour le progrès social et les libertés syndicales... »

Pronostique: NFP 1-0 RN après prolongation Faites voter même le chien Bonne campagne





Les 23 et 24 mai 2024 s'est tenu sur 2 jours le congrès de l'Union Syndicale des Retraités CGT 66 des Pyrénées Orientales dans le magnifique village de Estagel, où une cinquantaine de personnes provenant de tous les secteurs des métiers SNCF, AIR France, RATP, la santé, les équipements, les organismes sociaux, construction, commerces, finances etc. ont débattus de l'actualité de notre pays et aussi sur les nombreuses difficultés locales, avec ce rappel, les Pyrénées Orientales a été classé 2^e département le plus pauvre de France après le 93, une inquiétude grandissante est ressorti des débats pendant ces deux jours, sans savoir qu'au moment de l'écriture de ce compte rendu qu'un changement important pour notre pays avec un retour aux urnes prévu les 30 juin et 7 juillet prochain suite à la dissolution de l'assemblée nationale par le président de la république avec un énorme risque de voir arriver les idées nauséabondes de l'extrême droite aux commandes de notre pays ou chacun d'entre nous devra prendre ces responsabilités.

Le contexte social et l'environnement international a été aussi au centre des débats avec beaucoup d'interrogations avec quel avenir demain.



La situation conflictuelle internationale, le détricotage des avancées sociales, l'intensification du déséquilibre des forces en défaveur du monde du travail, des libertés syndicales, de la liberté d'expression et du pluralisme médiatique, l'USR CGT 66 a pris toute sa part dans les actions menées à ces divers titres.

Aujourd'hui les retraités dans leur grande majorité veulent une retraite paisible mais subissent comme nos camarades actifs le mouvement du monde, de la France, des Pyrénées Orientales.

Frédéric Alliaume





Les organisations de retraité·es soussignées ont pris acte, au lendemain des élections européennes, de la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République. La période est cruciale et la responsabilité du mouvement syndical et associatif est grande.

Les 8 organisations, attachées à l'indépendance entre partis, syndicats et associations considèrent qu'elles ne peuvent être indifférentes et se sentent concernées par la gravité de la situation politique et sociale actuelle.

Depuis des mois, les retraité·es, comme l'ensemble de la population, sont confronté·es à un refus catégorique de la part du gouvernement de MM Macron et Attal de satisfaire les revendications que ce soit en particulier en matière d'augmentation des pensions de base et complémentaires, de droit à la santé ou d'accès aux services publics.

Plus que jamais, la déclaration adoptée par nos organisations le 23 mai dernier est d'une brûlante actualité :

« Nos organisations sont conscientes des menaces sur les libertés syndicales et individuelles et considèrent que face à ces dérives, il est urgent de réaffirmer nos revendications qui sont à l'origine du G9 et qui sont le ciment de l'unité d'action que nous mettons en œuvre depuis 10 ans :

- *Défense du pouvoir d'achat des retraités par l'indexation de toutes les pensions sur les salaires, la revalorisation des pensions au moins à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes subies et l'exigence de ne plus avoir de pension inférieure au SMIC.*
- *Défense des pensions de réversion.*
- *Défense de l'accès aux soins dans le cadre du 100 % Sécu que nous revendiquons.*
- *Défense des services publics, en particulier ceux de proximité : hôpitaux, EHPAD, SSAD, transports, des télécommunications, l'énergie etc.*

Nous nous engageons à poursuivre la défense de notre plate-forme revendicative dans la recherche constante de l'unité d'action et la défense acharnée de nos conditions de vie. »

Aussi, pour les organisations soussignées, il ne saurait y avoir de trêve électorale ni olympique dans le combat pour la paix tout de suite, pour la satisfaction des revendications, contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Concernant les mobilisations en cours, chaque organisation se déterminera en fonction de ses orientations et de ses mandats.

Paris le 17 juin 2024

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnole)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)





APPEL DU COMITÉ GÉNÉRAL **DE L'UCR-CGT**

Les UFR et les USR réunies en Comité général, les 18 et 19 juin 2024, ont débattu du contexte à la suite de l'annonce de Macron de dissoudre l'Assemblée nationale après le résultat des élections européennes.

La politique néo-libérale, menée depuis des décennies, n'a eu de cesse de détruire notre modèle social, d'amplifier la précarité et d'hypothéquer l'avenir des générations futures, et amène l'extrême droite aux portes du pouvoir.

Le Comité général de l'UCR, en responsabilité, confirme l'urgence de tout mettre en œuvre pour combattre l'extrême droite et appelle les retraité·es à se rendre aux urnes, les 30 juin et 7 juillet 2024, pour une alternative sociale et progressiste portée par le programme du Nouveau Front populaire.

Le Comité général de l'UCR s'engage à débattre avec les syndiqué·es, les retraité·es sur nos revendications en termes de revalorisation des retraites et pensions, de services publics et de protection sociale.

Le Comité général demande aux militant·es, aux syndiqué·es retraité·es de se déployer, partout où cela est possible, pour diffuser largement nos propositions CGT.

Quel que soit le résultat sorti des urnes, les USR et les UFR sont déterminées à poursuivre les mobilisations pour faire aboutir nos exigences sociales.

Le Comité général de l'UCR lance un appel aux retraité·es à prendre part au renforcement du syndicalisme retraité CGT, et être porteurs de leurs attentes et revendications dans l'action.

Dès aujourd'hui, le Comité général de l'UCR appelle les retraité·es à se mobiliser massivement les 23 et 27 juin et dans toutes les initiatives en territoire. Puis, dès la rentrée, le 21 septembre, pour la Journée mondiale pour la paix, et le 1^{er} octobre pour l'accès à la santé et l'avenir de notre protection sociale.

L'avenir nous appartient !

Montreuil, le 19 juin 2024.

